



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Évreux, le 18 mars 2020

Le Préfet de l'Eure mobilisé autour des acteurs économiques pour la poursuite de l'activité économique du département

Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure a réuni par audio-conférence les acteurs économiques du département de l'Eure afin de réaliser un point d'étape sur la situation dans le contexte épidémique lié au COVID-19.

Le Préfet de l'Eure a présenté les mesures du plan de soutien à l'économie d'une ampleur exceptionnelle présenté par le Gouvernement. Il salue la mobilisation des chambres consulaires et groupements d'employeurs afin d'assurer la poursuite de la vie économique sur le territoire.

Le Préfet a rappelé que l'activité économique devait être poursuivie dans le département, en adaptant l'exercice des collaborateurs des entreprises, par la mise en place, autant que possible, du télétravail et à défaut par la prise en compte des gestes barrières, dans le cadre de l'activité professionnelle et des déplacements des salariés.

De même, afin de faciliter la circulation des professionnels ne pouvant exercer en télétravail et ne pouvant différer leur activité notamment dans le cadre du bon fonctionnement des activités économiques essentielles, une offre de transport minimale doit être maintenue.

Il est rappelé que le secteur du transport de marchandises, toutes activités confondues ainsi que la chaîne logistique, restent en activité pour assurer la continuité de l'activité économique et des industries de notre pays.

Les personnes qui exercent une activité obligeant aux déplacements (les livreurs par exemple) ou au travail en extérieur (chantiers, travaux publics, etc.) peuvent poursuivre leur activité à condition de pouvoir présenter à tout moment en cas de contrôle leur justificatif de déplacement professionnel.

**Cabinet du préfet de l'Eure
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 78 27 33 / 35

Mél : pref-communication@eure.gouv.fr

www.eure.gouv.fr

[@prefet.eure](https://www.facebook.com/prefet.eure)

[@Prefet27](https://twitter.com/Prefet27)

1 / 2

Boulevard Georges Chauvin
CS 92201 - 27022 Évreux Cedex

L'activité des commerces alimentaires constitue une activité économique essentielle. A ce titre, les marchés alimentaires peuvent continuer d'être tenus à condition de garantir un espacement adéquat des étals afin de permettre une circulation distanciée des clients.

Par ailleurs au niveau national, différentes mesures sont mises en œuvre afin de garantir la pérennité des entreprises.

Toutes les informations utiles dans l'Eure sont disponibles sur le site de la DIRECCTE :

- Page portail sur l'activité économique dans l'Eure sur le site de la Préfecture : <http://www.eure.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-Covid-19-Vie-economique>
- Information activité partielle : <http://normandie.direccte.gouv.fr/Information-Activite-partielle>
- Accompagnement des entreprises : <http://normandie.direccte.gouv.fr/L-activite-de-votre-entreprise-est-impactee-par-le-Coronavirus>
- Précisions sur l'activité des CFA et les organismes de formation : <http://normandie.direccte.gouv.fr/Coronavirus-COVID-19-Precisions-sur-l-activite-des-CFA-et-des-organismes-de>

**Cabinet du préfet de l'Eure
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 78 27 33 / 35

Mél : pref-communication@eure.gouv.fr

www.eure.gouv.fr

[@prefet.eure](https://www.facebook.com/prefet.eure)

[@Prefet27](https://www.instagram.com/Prefet27)

2 / 2

Boulevard Georges Chauvin
CS 92201 - 27022 Évreux Cedex